

*Les travaux débiteront rue du château, au hameau de la Sauge, par actions d'une trancheuse, qui en bord de voirie placera les câbles en sous-sol.*

*La voie étant étroite et la trancheuse large, pendant cette phase une déviation sera instaurée, mise en œuvre et entretenue par l'entreprise VTM.*

*A l'entrée du hameau de Evieu les enfouissements se poursuivront à la pelle mécanique compte tenu des réseaux existants à préserver.*

*Selon l'avancée du chantier dans le hameau de Evieu les riverains pourront parvenir et quitter leur domicile par un côté ou l'autre, sens Evieu, ou La Sauge. Un dialogue avec le conducteur de travaux permettra de convenir du moment où les travaux au droit des entrées ne gênent pas.*

*Les engins seront stationnés en bas de Evieu, à la naissance et en bord du chemin conduisant au Rhône, protégés et signalés par des barrières et bandes fluorescentes. VTM est informé que ces stationnements devront permettre un libre accès, par moitié de voie, aux éventuels besoins de secours aux fonds inférieurs.*

*Sans préjuger d'éventuelle complexité rencontrée le gros de l'enfouissement devrait se faire entre les 09 et 20 février, sous réserve de conditions météorologiques normales.*

*L'arrêté de circulation nécessaire sera affiché en mairie, sur les abords du chantier et mis en ligne sur le site de la commune.*

*Une réunion de chantier se tiendra les jeudis APM et toutes informations utiles sera alors relayées.*

*La connexion électrique sur cette nouvelle section de ligne devrait intervenir avec prévenance amont des usagers en avril, vraisemblablement.*

*Nous n'ignorons pas que de tels travaux puissent apporter quelques désagréments, malgré toute l'attention apportée en préparation et en conduite des travaux, nous vous demandons donc de faire preuve de compréhension, le bénéfice attendu étant la sécurisation de l'approvisionnement en énergie pour tous.*

*L'adjointe, Madame KJAN, prend en charge la suite du dossier avec l'entreprise et ENEDIS.*

*Votre Maire.*